

Le Fer de lance

Horaires des écoles...



À lire:
article p. 4

LE DÉBAT EST LANCÉ !



héros 

Volume 18 n° 7
6 mai 2016

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec) H7N 4B2

Téléphone:
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075

www.sregionlaval.ca
reception@sregionlaval.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 8 h à 17 h
Vendredi
de 8 h 15 à 12 h
de 13 h 15 à 15 h 30

Rédaction :

Guy Bellemare
Julie Bossé
Jennifer Gagnon
Manon Lafrance
Micheline Roby
Frédéric Sauvê

Collaboration :

Joanie St-Hilaire

Dans ce numéro:

1. Mot du président, p. 2;
2. Calendrier des activités, p. 3;
3. « Portail ECHO », p. 3;
4. Horaires des écoles primaires et secondaires: le débat est lancé! p. 4;
5. Disparition de l'annexe XXVIII: fini la prime pour « l'employé du mois », p. 5;
6. Bourse en relations du travail : la FAE remet une bourse à une étudiante au doctorat, p. 5;
7. Procédure d'affectations-mutations (secteur jeunes), p. 6;
8. Procédure d'affectations-mutations (secteur FP-EA), p. 7;
9. Temps de libération pour la correction des épreuves imposées du MEES, p. 8;
10. Recensement - mai 2016, p. 9;
11. Bientôt la retraite? p. 9;
12. Triste premier anniversaire du mouvement « Je protège mon école publique », p. 10.

1. Mot du président



Le grand dossier de la négociation nationale est presque arrivé à terme. Il reste encore à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) à finaliser les étapes complexes de l'écriture et de la validation des textes. Il est donc difficile de prévoir à quel mo-

ment les nouvelles dispositions de la convention collective s'appliqueront. Par contre, nous savons d'ores et déjà que la **baisse de ratios obtenue au préscolaire s'appliquera dès le début de la prochaine année scolaire (2016-2017).**

La fin de la négociation sonnera-t-elle le glas de la quête syndicale visant l'amélioration des conditions de travail et la défense de l'école publique? Bien sûr que non! La FAE compte maintenir la pression tant au niveau médiatique que politique en dénonçant avec toujours autant de vigueur le sous-investissement de l'école publique. Heureusement, la FAE n'est pas seule à porter le flambeau. En effet, né dans la foulée des nombreuses compressions budgétaires qui affectent les services à l'élève, le mouvement "*Je protège mon école publique*" est toujours actif. Nous défendons un objectif commun : celui de la défense de l'école publique. Collectivement, nous souhaitons faire comprendre au gouvernement que **l'école publique mérite mieux** et que l'avenir d'un peuple passe, avant tout, par un système d'éducation qui donne une chance égale à tous. En ce moment, avec le sous-financement de l'école publique et les indécentes subventions aux écoles privées, il est facile d'affirmer qu'au Québec, nous avons un système d'éducation à deux vitesses.

La défense de l'école publique, des conditions de travail et de la reconnaissance de l'autonomie professionnelle du personnel enseignant, sont des combats de tous les instants. Portés conjointement, non seulement par la FAE et les syndicats qui y sont affiliés, mais aussi par les enseignantes et ensei-

gnants au quotidien. Cette lutte est autant celle de petites batailles menées chaque jour que celle de plus grandes qui ne voient leur conclusion qu'après des années d'efforts. À titre d'exemple, le récent jugement de la Cour suprême du Canada qui a donné raison au SERL portant sur un dossier de congédiement. Ce fut une grande bataille qui a demandé temps et investissement, mais la décision en découlant aura un impact important sur les membres du syndicat et sur l'ensemble des travailleuses et travailleurs du pays. Le SERL a participé à l'avancement du droit du travail.

Une autre bataille demeure un défi de taille pour tout le personnel enseignant: le respect du nombre d'heures de travail pour lequel il y a rémunération. **La convention collective est claire, les enseignants et enseignantes sont rémunérés pour 32 heures de travail, pas une minute de plus.**

Il est donc important d'avoir constamment cette notion en tête, surtout à ce moment-ci de l'année, lorsqu'il est temps de penser à planifier les activités que vous aimeriez réaliser pour la prochaine année scolaire. Faites attention à ne pas volontairement, vous impliquer dans des projets qui vous feraient dépasser votre tâche éducative ou les 32 heures hebdomadaires de travail. Se faire respecter en faisant valoir notre contrat de travail est une bataille quotidienne ayant des effets immédiats tant sur les conditions de travail que sur la qualité de vie. Cette lutte est certes une des plus difficiles, mais c'est également une des plus importantes que nous pouvons mener ensemble. Il n'y a jamais de petites luttes!

Salutations syndicales !

Le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Guy Bellemare'.

Guy Bellemare

2. Calendrier des activités

Quoi ?	Quand ?	Heure ?	Où ?
Groupe de travail sur l'implantation des nouveaux programmes à l'EA	10 mai 2016	13 h 30 à 16 h 30	SERL
Assemblée des déléguées et des délégués	24 mai 2016	16 h 15	Château Royal
Formation : assurance-emploi	25 mai 2016	17 h	SERL
Formation pour les personnes déléguées sur le harcèlement psychologique en milieu de travail	31 mai 2016	17 h	SERL
Formation : liste de priorité	1 ^{er} juin 2016	17 h	SERL
Assemblée générale	7 juin 2016	17 h 15	Château Royal
Assemblée des déléguées et des délégués	13 juin 2016	16 h 15	Holiday Inn
Session d'information sur les dangers liés à l'utilisation des médias sociaux	14 juin 2016	17 h	SERL

3. « Portail ECHO »



Les représentants de la Commission scolaire de Laval (CSDL) ont confirmé lors du dernier Comité général de consultation (CGC) qu'il n'y aura **aucune obligation** pour les enseignantes et les enseignants d'utiliser le « *Portail ECHO* » pour l'année scolaire 2016-2017.

Même dans les écoles ciblées pour participer au projet pilote du « *Portail ECHO* » (Horizon-Jeunesse, Leblanc, Coursol, De l'Avenir et Sainte-Marguerite), le choix d'utiliser ou non le portail sera laissé à la discrétion du personnel enseignant.

4. Horaires des écoles primaires et secondaires: le débat est lancé!

À pareille date à chaque année, la Commission scolaire de Laval (CSDL) consulte le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL), par l'entremise du Comité général de consultation (CGC), au sujet des projets d'horaires de début et de fin des cours des écoles primaires et secondaires pour l'année suivante.

Cette année ne fait pas exception à la règle puisque la consultation a bien été menée par la commission scolaire permettant ainsi au SERL de transmettre son avis le 26 avril dernier.

Cet avis met de l'avant les principes suivants :

- Le SERL recommande que **l'horaire soit établi en fonction des besoins des élèves et de leur famille plutôt qu'en fonction des impératifs budgétaires et des intérêts des fournisseurs de service de transport scolaire**;
- Le SERL remarque des changements importants dans les horaires de la majorité des écoles primaires et secondaires. Dans plusieurs cas, il s'agit d'une variation de près de soixante minutes qui ne manquera pas d'affecter l'organisation personnelle et familiale du personnel enseignant, des élèves et de leurs parents;
- Le SERL recommande que les élèves du préscolaire bénéficient d'un service de transport particulier de même que d'un horaire ajusté selon le régime pédagogique en vigueur;
- Le SERL recommande que pour toutes les écoles, **l'horaire débute au plus tôt à 8 h 15 et se termine au plus tard à 16 h 15**;
- Le SERL recommande que la commission scolaire porte une attention particulière aux heures de sortie pour les élèves du 2^e cycle du secondaire, compte tenu que plusieurs de ces élèves détiennent un emploi;
- Le SERL rappelle que l'horaire du transport ne doit pas constituer un prétexte pour ajouter des minutes en « accueil et déplacement », notamment au préscolaire;

- Le SERL recommande un horaire qui favorise l'aménagement de la tâche éducative du personnel enseignant à des moments où le taux de présence des élèves dans l'école est élevé, et ce, dans le respect de la convention collective, particulièrement de la clause 8-7.05;
- Le SERL exige que la consultation soit réalisée plus tôt afin de respecter l'échéancier des affectations-mutations.



Médiatisation du dossier

Dossier hautement médiatisé cette année contrairement aux années antérieures : le sujet déchaîne les passions après que le Comité de parents ait fait une sortie en règle contre les horaires trop matinaux.

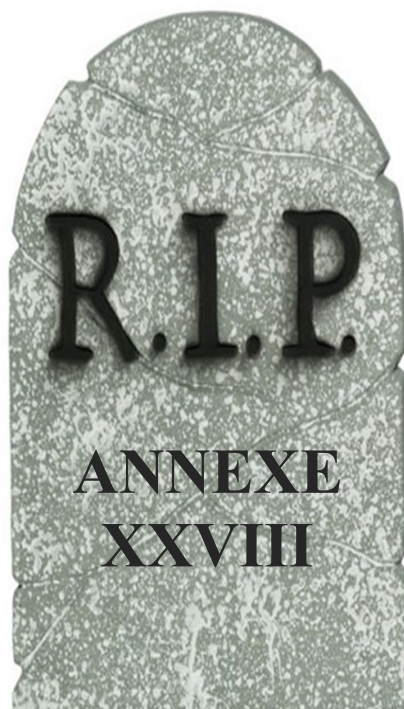
En effet, fort d'un sondage effectué auprès des parents d'élèves à ce sujet, ces derniers se sont opposés à un début de classe à 7 h 45. Ils réclament de la CSDL qu'elle modifie les horaires pour respecter les besoins des élèves et des familles en décalant l'horaire de 30 minutes le matin. Cette position des parents a de quoi réjouir puisqu'elle rejoint, en partie, la position que le SERL fait valoir depuis plusieurs années déjà. Espérons maintenant qu'elle sera entendue par les décideurs de la CSDL.

5. Disparition de l'annexe XXVIII : fini la prime pour « l'employé du mois »

En cette fin d'application de l'entente 2010-2015, le personnel enseignant participera à une dernière distribution des sommes attribuées aux enseignantes et aux enseignants en reconnaissance de leur engagement et de leur apport à la vie de l'école. Enfin, la dernière distribution!

Communément appelée l'annexe de « l'employé du mois », l'annexe XXVIII en est à sa fin d'existence puisqu'elle ne sera pas présente dans la prochaine convention collective.

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) est favorable au retrait de cette annexe qui n'aura servi en fin de compte qu'à alimenter la discorde en ne favorisant que quelques



personnes. Pouvons-nous vraiment parler de valorisation? Les directions d'écoles ont distribué ces sommes de façon désorganisée et partielle. Pensons seulement au 1,60 \$ qu'une enseignante a reçu... Dès la mise en œuvre de cette annexe, le SERL mettait les enseignantes et les enseignants en garde sur ce sujet. Force est de constater que cette mesure de valorisation n'était pas l'idée du siècle!

Si l'employeur souhaite valoriser le personnel enseignant, qu'il commence par respecter le contrat de travail. La tâche est de 32 heures (article 8-5.00). Tout dépassement devrait être rémunéré au 1/1000^e et non compensé par des miettes.

6. Bourse en relations du travail : la FAE remet une bourse à une étudiante au doctorat

Le 21 avril dernier, la FAE a remis pour une deuxième année une bourse de 2 000 \$ en relations du travail à M^{me} Chloé Fortin Bergeron, étudiante inscrite au doctorat en administration aux HEC Montréal. Elle concentre ses travaux sur le leadership des représentants syndicaux locaux et souhaite illustrer quels comportements favorisent l'engagement et la participation des membres.



Sur la photo: Martin Lauzon, vice-président, Relations du travail, FAE, Chloé Fortin Bergeron, récipiendaire de la bourse et Marc-Antonin Hennebert, professeur et codirecteur de thèse de Chloé.

7. Procédure d'affectations-mutations (secteur jeunes)

La période des affectations et des mutations est un moment de l'année fertile en émotions pour les enseignantes et les enseignants. Que ce soit par choix ou par obligation, le choix d'un nouveau poste est souvent source de stress et d'incertitudes. De manière à vous remémorer les dates des différentes séances où il est possible de s'affecter (si l'on est en surplus) ou de se muter (si l'on détient déjà un poste), le SERL a conçu à l'intention de ses membres, ce schéma résumant l'ensemble de la procédure d'affectations-mutations pour le « secteur jeunes ».

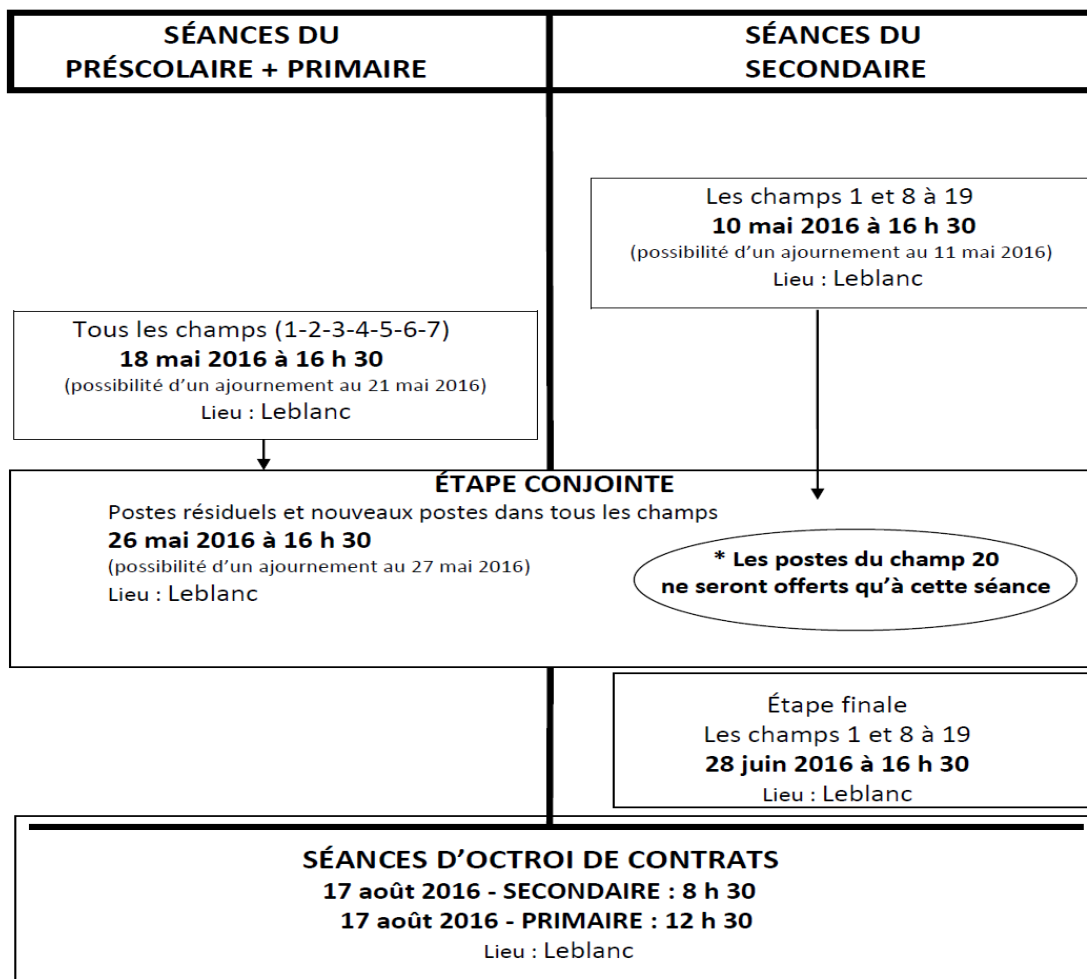
Sachez qu'**aucune inscription préalable n'est nécessaire pour participer aux séances**. C'est directement sur place que la CSDL vous attribuera un carton vous permettant de faire valoir votre droit de parole lors des séances.

Où trouver les documents?

Nous vous rappelons que l'ensemble des documents : listes d'ancienneté et de préséance, liste des surplus, liste des postes disponibles, etc., sont disponibles sur le bureau virtuel de la Commission scolaire de Laval (CSDL) par le chemin suivant : <https://bv.cslaval.qc.ca> et en sélectionnant : **Échange/ Communautés/ Service des ressources humaines/ Classeur avancé/ AFFECTATION – MUTATION**

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec les personnes-ressources du SERL au 450 978-1513.

SÉANCES AFFECTATIONS ET MUTATIONS POUR LE PROCESSUS 2016-2017 (SECTEUR JEUNES)



8. Procédure d'affectations-mutations (secteur FP-EA)

Formulaire de disponibilité

Au plus tard le 15 mai, la commission rend accessible aux enseignantes et aux enseignants inscrits sur les listes de rappel, le formulaire de disponibilité.

Ce formulaire doit être rempli et transmis à la commission scolaire **au plus tard** :

- ⇒ Formation professionnelle : le 31 mai (Entente locale, clause 13-2.06)
- ⇒ Éducation aux adultes : le 14 août (Entente locale, clause 11-2.05)

Important

Le défaut de remplir le formulaire libère la commission d'offrir des heures d'enseignement à l'enseignante ou l'enseignant jusqu'à ce qu'elle ou qu'il lui ait signifié sa disponibilité.

Étape de fin d'année FP-EA (enseignantes et enseignants réguliers seulement)

Date :	28 juin 2016
Heure:	9 heures
Lieu:	Commission scolaire de Laval (cafétéria du centre administratif) 955, boul. Saint-Martin Ouest, Laval

Séance d'affectation EA (enseignantes et enseignants inscrits sur la liste de rappel EA)

Date :	17 août 2016
Heure:	14 h 15
Lieu:	Centre de formation Compétences-2000 (auditorium) 777, avenue de Bois-de-Boulogne, Laval

9. Temps de libération pour la correction des épreuves imposées du MEES

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a confirmé à la commission scolaire la reconduction des allocations de suppléance pour soutenir le personnel enseignant dans la correction des épreuves ministérielles obligatoires.

De façon plus spécifique, le ministère accordera les allocations suivantes :

AU PRIMAIRE

- Une allocation correspondant à une journée de suppléance pour chaque enseignante ou enseignant concerné par l'épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire;
- Une allocation correspondant à une journée de suppléance pour chaque enseignante ou enseignant concerné par les épreuves obligatoires de mathématique et de français, langue d'enseignement, de la 6^e année du primaire;

Quelques précisions sur l'allocation pour la correction des épreuves des 4^e et 6^e années du primaire doivent être apportées :

- Une journée de suppléance pour chaque groupe de 4^e et 6^e années (groupes réguliers et soutien au comportement);
- Une demi-journée de suppléance pour les groupes de soutien à l'apprentissage du 2^e cycle;
- Une demi-journée de suppléance pour les groupes multiniveaux concernés car ils sont considérés comme 0,5 groupe;
- Aucune compensation pour les groupes PR2 et PR3, car l'épreuve n'est pas obligatoire.

AU SECONDAIRE

- Une allocation correspondant à une demi-journée par groupe pour chaque enseignante ou enseignant concerné par l'épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement, de 2^e secondaire;
- Une allocation correspondant à deux périodes de 75 minutes par groupe pour chaque enseignante ou enseignant concerné par l'épreuve obligatoire d'anglais, langue seconde, de 5^e secondaire (anglais régulier seulement).

Si votre direction ne vous a pas encore informé de ces modalités, veuillez l'en aviser.



Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Frédéric Sauvé au bureau du SERL au 450 978-1513.

10. Recensement – mai 2016

Statistique Canada tiendra un recensement, opération menée tous les cinq ans, au mois de mai 2016. Tous les résidents du Canada sont légalement tenus de remplir le questionnaire abrégé ou détaillé, en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Les informations recueillies par le recensement sont importantes pour toutes les collectivités et essentielles à la planification des services tels que les écoles, les garderies, le logement, les services de police et d'incendie, le réseau routier et le transport en commun, ainsi qu'au développement de compétences pour l'emploi. C'est à partir des informations obtenues grâce au recensement, notamment, qu'une nouvelle mise à jour de l'annexe XLVI, liste des écoles situées en milieux défavorisés, sera effectuée. Or, cette liste est primordiale, puisqu'elle permet d'obtenir des services supplémentaires pour les élèves en milieux défavorisés.

Afin de favoriser la participation volontaire de la population au recensement de mai 2016, Statistique Canada a produit diverses trousse d'information, contenant des outils et ressources qui sont mis à la disposition d'organismes.

Certaines de ces trousse sont entre autres destinées aux enseignantes et aux enseignants. Elles proposent des outils conçus pour les élèves du primaire et du secondaire ainsi que pour l'éducation des adultes

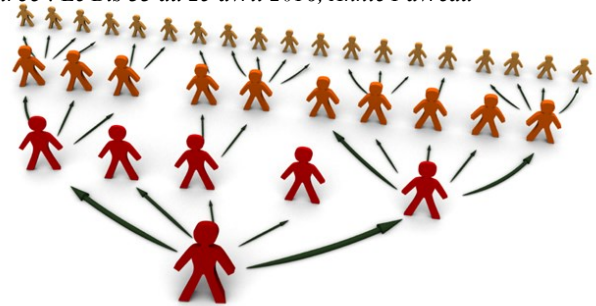
et l'enseignement des langues secondes. Selon Statistique Canada, toutes les activités sont prêtes à être utilisées en classes par le personnel enseignant et ont fait l'objet d'un examen afin de respecter les exigences des programmes scolaires.

Elles sont disponibles en ligne : recensement.gc.ca/ccr16e/ccr16e_000-fra.html

Ces outils, à utiliser sur une base libre et volontaire, pourraient contribuer à sensibiliser les élèves, jeunes et moins jeunes, aux bénéfices liés au recensement. Vous êtes invités à remplir le questionnaire du recensement, puisque la participation de tous a un impact direct sur la collecte des données requises afin de planifier, développer et évaluer différents programmes, qui pourraient être importants pour nos élèves, et de bénéficier de services publics qui répondent aux besoins de la population.

Merci pour votre implication !

Source : Le Bis 33 du 25 avril 2016, Annie Favreau



11. Bientôt la retraite?



APR FAE

L'ASSOCIATION
DE PERSONNES
RETRAITÉES
DE LA FAE

Pour les personnes qui ont décidé de prendre leur retraite, ou qui prévoient la prendre dans un avenir prochain, l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE) a préparé pour vous un portfolio de documents afin de vous fournir de l'information importante préalable à la prise de votre retraite. Par la même occasion, nous vous transmettons aussi de l'information sur l'Association qui regroupe les personnes retraitées de la FAE.

L'APRFAE est un affilié de la FAE et notre association est reconnue par la Commission administrative des ré-

gimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Des exemplaires du portfolio en version papier sont disponibles dans tous les syndicats affiliés à la FAE.

Si ce n'est pas encore fait, vous pouvez vous le procurer directement en vous adressant à votre syndicat local ou le recevoir en version électronique en vous adressant directement à l'APRFAE à l'adresse suivante : retraites@aprfae.ca ou par téléphone au 514-666-6969.

**L'APRFAE, UNE ASSOCIATION
QUI NOUS UNIT !**

12. Triste premier anniversaire du mouvement « Je protège mon école publique »



Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) est fier d'appuyer le mouvement citoyen indépendant « *Je protège mon école publique* » et invite ses membres et leur famille à participer à la campagne du mouvement visant à souligner leur premier anniversaire d'existence.

Carte de vœux virtuelle

Pour ce faire, vous êtes invités à signer la carte de vœux virtuelle et à émettre un vœu pour l'école publique à l'adresse suivante : <http://jpmeq.com/carte-de-voeux/>. Ces cartes et ces vœux seront remis au ministre de l'Éducation, monsieur Sébastien Proulx, par les personnes déléguées du mouvement lors d'une prochaine rencontre.

Chaîne humaine le 1^{er} juin prochain

Le premier juin, le mouvement organisera la dernière édition de chaînes humaines devant les écoles pour l'année scolaire en cours. Vous êtes invités à y participer en grand nombre.

Rappelons que ce mouvement qui regroupe des dizaines de milliers de parents de partout au Québec a comme mission de mettre en œuvre des actions dénonçant le sous-financement de l'école publique au Québec et ses conséquences désastreuses sur la qualité de vie des élèves.

**JE
PROTÈGE
MON
ÉCOLE
PUBLIQUE**



**REDONNONS
À L'ÉCOLE PUBLIQUE
SES LETTRES DE NOBLESSE**

Monsieur le Ministre de l'Éducation,
L'école publique accueille sans discrimination
tous les élèves jeunes et adultes. Elle accomplit
sa mission malgré des ressources insuffisantes.
Le réseau des écoles publiques est le seul capable d'assurer
l'égalité des chances et de permettre la mixité sociale.
Malmenée par les coupes budgétaires, par une
réforme scolaire qui a échoué et par la concurrence déloyale
de l'école privée, l'école publique est abandonnée.
La FAE demande la tenue d'une réflexion
collective sur l'avenir de l'école publique.

**L'ÉCOLE PUBLIQUE, LES PROFS ET
LES ÉLÈVES MÉRITENT MIEUX**

NOUS CRÉONS L'AVENIR

Fédération autonome de l'enseignement